



Réf.: DOMS-1019-11872-D

ARRETE

ARS/DOMS/PA-PH-PDS n° 2019-53

CD13 N° 2019-

arrêté conjoint portant désignation des membres permanents à la commission d'information et de sélection des appels à projets sociaux ou médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental de Bouches-du-Rhône.

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

La présidente du Conseil départemental de Bouches-du-Rhône ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L 313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets et L313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 et le décret modificatif n° 2014-565 du 30 mai 2014 relatifs à la procédure d'appel à projet conjoint et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur DE MESTER Philippe en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2018 portant adoption du projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur 2018-2028;

Vu l'arrêté DOMS n°2018-004 fixant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2018-2022

Vu la délibération du 15 décembre 2017 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône relative à l'approbation du schéma départemental des personnes du bel âge 2017-2022 ;

Considérant les besoins médico-sociaux recensés par catégorie d'établissements ou services médico-sociaux dans le programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2015-2019 et le schéma départemental des personnes du bel âge 2017-2022 du Conseil départemental de Bouches-du-Rhône ;

Considérant la nécessité de définir la composition de la commission de sélection des appels à projets sociaux ou médico-sociaux de compétence conjointe du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du président du Conseil départemental de Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la directrice de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé et du directeur général du Conseil départemental ;

ARRETENT

Article 1er: La commission de sélection des appels à projets se compose pour ses membres avec voix délibérative et consultative, des personnes nommément désignées suivantes :

Qualité des membres		INSTITUTION	NOM Prénom titulaire	FONCTION	NOM Prénom suppléant	FONCTION				
Membres avec voix Délibérative										
Directeur général de l'ARS		ARS	Madame Dominique GAUTHIER	Directrice offre médico- sociale	Madame Lydie RENARD	Directrice adjointe offre médico- sociale				
Président du Conseil départemental		Conseil départemental de Bouches- du-Rhône	Monsieur Roger CAMPARIOL	Directeur général adjoint de la solidarité	Madame Odile PAYET	Conseillère technique auprès du DGAS				
Représentants du Conseil départemental et de l'ARS		ARS	Madame Karine HUET	Déléguée départementale de Bouches-du- Rhône	Madame Anne- Laure VAUTIER	Adjointe à la déléguée départementale de Bouches-du- Rhône				
		ARS	Monsieur Fabien MARCANGELI	Responsable du département personnes âgées	Madame Sophie RIOS	Responsable du département personnes handicapées				
		Conseil départemental de Bouches- du-Rhône	Monsieur Bernard DELON	Directeur Personnes handicapées, personnes du bel âge	Madame Anne-Claire AIGOIN	Chef de service des organismes de maintien à domicile				
		Conseil départemental de Bouches- du-Rhône	Madame Armelle SAUVET	Directeur adjoint DPHPBA	Monsieur Jean-Michel GUITHON	Chef de service des établissements pour personnes handicapées				
Représentants d'usagers	Représentant associations retraités et personnes âgées	CDCA	Monsieur Luc DEL RY	Association Energie Solidaire 13	Monsieur Philippe GENTET	Association Energie Solidaire 13				
		CDCA	Monsieur Claude CAUSSE	UNA	Madame Léa MOREIRA	Association Energie Solidaire 13				
		CDCA	Madame Christiane FERLAY	Fédération générale des retraités de la fonction publique	Madame Brigitte ESCANDE	Association Energie Solidaire 13				
	Représentant associations personnes handicapées	CDCA	Madame Aline GRAUVOGEL	AMSP	Monsieur André KRITICOS	AFAH				
		CDCA	Monsieur Jacques LEUCI	Art et Sens	Monsieur Jean-Vincent PIQUEREZ	APEAHM				
		CDCA	Madame Marie-Evelyne RIEHL	Sauvegarde 13	Monsieur Vincent TURQUET	IPSIS/Elisa 13				

Membres avec voix Consultative								
Représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes	URIOPSS	Madame Linda RAKKAH	Conseillère technique Personnes Agées	Madame Jessica VIELJUS	Conseillère technique Secteur Handicap			
morales gestionnaires des établissements ou services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil	FEHAP	Monsieur Samuel TAILHADES	Délégué régional adjoint et Directeur du centre Jean Lachenaud à Fréjus	Madame Célia BARBARISI	Chargée de mission FEHAP			

Article 2 : La durée du mandat, des membres permanents avec voix délibérative et consultative reste fixée à trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3 : Le quorum s'applique pour les membres permanents à voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres ayant voix délibérative sont présents ou ont donné mandat.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône :

- **pour l'Agence régionale de santé** Provence-Alpes-Côte d'Azur, la directrice de l'offre médico-sociale ainsi que la déléguée départementale des Bouches-du-Rhône ;

- **pour le conseil départemental** des Bouches-du-Rhône, le directeur général des services et le directeur général adjoint en charge de la solidarité.

Marseille, le 25 OCT. 2019

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Directrice de l'Offre Médico-Sociale

La présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Le Directeur général adjoint chargé de la solidanté

chargé de la solidarité